

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Renouvellement du titre « Ville amie des enfants »**

Rapporteur : Chantal Brault

Sceaux mène depuis toujours une politique active d'accompagnement et de soutien aux familles. La mise en œuvre de nombreux dispositifs et projets en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse résulte d'une volonté politique forte de mobilisation des ressources municipales pour les droits et la réussite de tous.

En 2013, la politique Enfance-jeunesse de la ville de Sceaux était reconnue par l'UNICEF et la Ville était distinguée du titre « Ville amie de enfants » pour la période 2014-2020.

Décerné par l'UNICEF, en partenariat avec l'AMF, le titre est détenu par les villes dont la politique Enfance et jeunesse se distingue par son ambition et son originalité. Il est le symbole d'un engagement pour la cause des enfants et des jeunes et de la promotion des droits de l'enfant. Aujourd'hui, 258 villes sont détentrices du titre.

L'appartenance au réseau des villes « ville amie des enfants » permet la visibilité de la politique Enfance-jeunesse municipale, l'échange de pratiques entre communes et la promotion d'actions innovantes.

La Ville a postulé pour le renouvellement du titre pour la période 2020-2026 en prenant cinq engagements :

- Engagement 1 : Œuvrer pour le bien-être et la santé de l'enfant : la nutrition  
Projet de restauration durable (pour une alimentation saine, équilibrée et durable).
- Engagement 2 : Lutter contre toute forme d'exclusion et contre toutes les formes de violence :
  - en faveur de l'égalité filles/garçons,
  - lutte contre le harcèlement.
- Engagement 3 : Développer un parcours éducatif de qualité  
Projet de continuum éducatif.
- Engagement 4 : Promouvoir la participation et l'engagement de l'enfant  
Participation à la consultation nationale des 6-18 ans.  
Participation à des démarches en lien avec les transitions, engagement des enfants en faveur d'une écologie éco-responsable.
- Engagement 5 : Installer et poursuivre le partenariat avec l'UNICEF
  - célébration de la journée internationale des droits de l'enfant (le 20 novembre),
  - nuit de l'eau,
  - prix Littérature jeunesse.

Après étude du dossier présenté et audition, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la commission d'attribution du 19 octobre 2021, faisant de Sceaux à nouveau une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France pour le mandat municipal en cours.

Source d'une dynamique renouvelée, le titre « ville Amie des enfants » s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Ville pour l'enfance et la jeunesse.

Les frais liés à l'appartenance au réseau « Ville amie des enfants » s'élèvent à un montant annuel de 200 euros.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec UNICEF France et la charte « Ville amie des enfants » 2020/2026.